

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°17 du 13 avril 2012

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte n°15

INSTRUCTION N° 8501/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DADM/DGA
modifiant l'instruction n° 8500/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DADM/DGA du 16 février 2011 relative aux changements
d'orientation professionnelle du personnel navigant d'active.

Du 22 novembre 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administration ».*

INSTRUCTION N° 8501/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DADM/DGA modifiant l'instruction n° 8500/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DADM/DGA du 16 février 2011 relative aux changements d'orientation professionnelle du personnel navigant d'active.

Du 22 novembre 2011

NOR D E F L 1 1 5 2 5 3 7 J

Texte modifié :

Instruction n° 8500/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DADM/DGA du 16 février 2011 (BOC N° 13 du 1er avril 2011, texte 19 ; BOEM 332.1.7, 778.1.2.1, 778.1.2.3).

Référence de publication : BOC N°17 du 13 avril 2012, texte 15.

L'instruction n° 8500/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DADM/DGA du 16 février 2011 est modifiée comme suit :

1. Au point 2.2. « Déroulement de la commission de réorientation. ».

Au lieu de :

« - un représentant de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/bureau gestion des compétences (DRH-AA/BGC) ; » ;

Lire :

« - le sous-directeur gestion des ressources (SDGR) de la DRH-AA ou son représentant ; ».

2. Au point 4.3.1. « Demande de maintien dans la spécialisation par dérogation aux normes médicales. ».

Au lieu de :

« En cas d'avis défavorable de la CMAD, la DRH-AA saisit l'inspection générale des armées - Air (IGA-Air) pour réunion de la commission supérieure du personnel navigant (CSPN). » ;

Lire :

« En cas d'avis défavorable de la CMAD, la DRH-AA saisit l'inspection générale des armées - Air (IGA-Air) pour réunion de la commission spéciale du personnel navigant (CSPN). ».

3. Dans l'appendice III.A. « ANNEXE I. AU PROCÈS VERBAL : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION. ».

Au lieu de :

« un représentant de la DRH-AA/BGC, » ;

Lire :

« le sous-directeur gestion des ressources (SDGR) de la DRH-AA ou son représentant. ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Herbert BUAILLON.